

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 DE L'UFR PHARMACIE

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente CFVU en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances des formations de l'UFR de Pharmacie listées ci-dessous pour l'année universitaire 2020-2021 telles que jointes en annexe :

- Licence Sciences pour la Santé ;
- 1^{er} cycle des études pharmaceutiques – DFGSP ;
- 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques – DFASP.

Membres en exercice : 41

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2020-09-29-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**
Année universitaire 2020 - 2021

LICENCE
Sciences pour la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : adoption le 22 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

N1 : BONNET Jean-Louis, j-louis.bonnet@uca.fr

N2 : TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

N3 : - Parcours 1 : Nutrition, FARGES M-Chantal, m-chantal.farges@uca.fr

- Parcours 2 : Pharmacologie, Pr. COURTEIX Christine, christine.courteix@uca.fr

Contact en scolarité :

Service de la Formation - Pôle Licence/Master

Scolarite.licence.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements

L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera systématiquement contrôlée pour les enseignements donnant lieu à des contrôles continus (TD et TP). L'assiduité aux séances de TD et de TP est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le doyen et communiqué aux services de scolarité dans les 72 h. Le non-respect de cette obligation peut conduire à la décision du jury « défaillant », signifiant que les semestres ou l'année ne sont pas validés.

Stages

Stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines en L3 S6. Le stage est à réaliser entre la fin des enseignements et le 30 août de la même année universitaire.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019; ils font l'objet d'une restitution.

Évaluation des connaissances

Absence lors de l'examen terminal

Toute absence à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant.

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Si absence justifiée :

- neutralisation possible sous réserve que la note de CC soit la moyenne d'au moins 2 notes,
- une épreuve de substitution peut être proposée,
- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins 2 notes de CC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.

Si absence injustifiée :

En cas d'absence injustifiée au contrôle continu l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Études (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des enseignements (CM, ED) examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Le nom des enseignants-chercheurs responsables d'UE sont donnés à titre indicatif.

Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		
Niveau 2			X
Niveau 3			X

Règles de compensation en cas de compensation asymétrique :

Les blocs A Majeure et B mineure se compensent entre eux.

Les blocs A Majeure et B mineure compensent le bloc C transverse.

Mais le bloc C transverse ne compense pas les blocs A Majeure et B mineure.

Les sous-blocs majeures A (semestres impairs) et A' (semestres pairs) se compensent.

Les sous-blocs mineures B (semestres impairs) et B' (semestres pairs) se compensent.

Les sous-blocs transverses C (semestres impairs) et C' (semestres pairs) se compensent.

Gestion des blocs dans Apogée - règles de capitalisation :

- 1- Un étudiant peut repasser lors de la 2^{sd} chance toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10, même si elles sont dans un bloc où il a obtenu 10/20 de moyenne.
- 2- Après la 2^{sd} chance, l'étudiant qui a obtenu au moins 10/20 de moyenne à un bloc, capitalise les crédits de toutes les UE du bloc, y compris celles où il a acquis une note inférieure à 10/20. S'il ne valide pas l'année et redouble, il ne pourra pas repasser ces UE comprises dans un bloc validé et capitalisé.

Détails des blocs de connaissances et de compétences :

	Intitulé des blocs de connaissances et de compétences + UE qui les composent	Crédits attribués aux blocs	Indiquer (X) les blocs compensés par aucun autre
Niveau 1	Compensation intégrale		
Niveau 2	Bloc AA' = majeure SpS	33	
	Bloc BB' = mineure sps+ ou mineure chimie	18	
	Bloc CC' = transverse	9	
Niveau 3 Parcours nutrition	Bloc AA' = majeure NUTR	36	
	Bloc BB' = mineure nutr	15	
	Bloc CC' = transverse	9	
Niveau 3 Parcours pharmacologie	Bloc AA' = majeure PHARM	36	
	Bloc BB' = mineure pharm	15	
	Bloc CC' = transverse	9	

Compensation au sein des blocs :

A l'intérieur des blocs, les UE se compensent entre elles.

Compensation entre les semestres :

Entre les semestres, les sous blocs Majeure, Mineure et Transverse se compensent entre eux (cf règle de **compensation asymétrique** p.4).

Licence Sciences pour la Santé – NIVEAU 1

Cf document sur les N1 de Licence de Sciences

Licence Sciences pour la Santé – NIVEAU 2

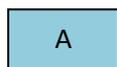
Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

27 crédits (S3) + 30 crédits (S4) avec mineure sps+

24 crédits (S3) + 24 crédits (S4) avec mineure chimie

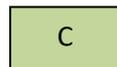
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :



Majeure SpS : Il se répartit sur les 2 semestres (S3 = A, S4 = A')



Mineure « sps+ » ou « chimie ». Il se répartit sur les 2 semestres (S3 = B, S4 = B')



Transverse : il se répartit sur les 2 semestres (S3 = C, S4 = C')

Semestre 3		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
A Maj SpS	UE 1 : Physiologie humaine 1 B. Sion – S. Doly	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 2 : Immunologie médicale M. Vareille	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 3 : Bioénergétique, biocatalyse et métabolismes J. Talvas – N. Goncalves-Mendes	6		EvC/EvT	50/50	4/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	UE 4 : Biologie cellulaire appliquée à la santé. D. Balestrino	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
B Min SpS +	UE 5 : Pharmacologie générale G. Pickering – C. Mallet	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
	UE 6 : Rayonnements et santé Prs I. Ranchon – F. Cachin	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 7 : Santé, Soins, Médicaments	EC1 : Métiers de la Santé Prs JM Garcier - B. Vennat - MC Leymarie - V. Roger	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC2 : Molécules bioactives en santé Pr P. Coudert		1,5	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B min Chim	<i>Réactivité fonctionnelle organique I*</i>	3		<i>EvT</i>		1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	
	<i>Chimie des solutions et cinétique chimique*</i>	3		<i>EvT</i>		1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	
	<i>Techniques expérimentales*</i>	3		<i>EvC</i>		4	<i>2 TP + 2 E</i>	<i>1h</i>	2	<i>TP + E</i>	<i>1h30</i>	1	<i>E</i>	<i>1h30</i>	
C Trans	UE 8 : Anglais. LL Ribaud – M. Barroso	3		EvC		2	E/O	30 min/ 10 min	1	O	10 min	1	O	10 min	
	UE 9 : Projet personnel personnalisé J. Talvas	3		EvC		2	M/O	15 min	1	O	30 min	1	O	15 min	

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

*Modalités données à titre indicatif, susceptibles de modification selon les modalités définitives adoptées par la composante de rattachement

Semestre 4 :

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj SPS	UE 10 : Physiologie humaine 2 B. Sion – S. Doly	6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 11 : Systèmes sensoriels et moteurs Pr I. Ranchon - B. Sion	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 12 : Biologie moléculaire générale Pr I. Creveaux	6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 13 : Microbiologie médicale Pr R. Bonnet - F. Robin	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B' Min sps +	UE 14 : Signalisation cellulaire Pr P. Gueirard	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B UE 15 : Nutrition et physiologie intégrée : relations inter-organes J. Talvas - B. Sion	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B UE 16 : Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux Prs C. Courteix - E Beyssac	3		EvC/EvT	50/50	4/1	E/A	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B' min Chim	<i>Réactivité organique fonctionnelle II*</i>	3		<i>EvT</i>		1	<i>E</i>	1h30	1	<i>E</i>	1h30	1	<i>E</i>	1h30
	<i>Thermodynamique chimique*</i>	3		<i>EvT</i>		1	<i>E</i>	1h30	1	<i>E</i>	1h30	1	<i>E</i>	1h30
	<i>Chimie du quotidien*</i>	3		<i>EvC</i>		4	<i>TP + M</i>		3	<i>TP + M</i>		1	<i>O</i>	0h15
C' Trans	UE 17 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC		2	E/O	1h/ 5 min	1	E	1h	1	E	1h

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

*Modalités données à titre indicatif, susceptibles de modification selon les modalités définitives adoptées par la composante de rattachement

Licence Sciences pour la Santé, parcours nutrition – NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 (S5) + 24 (S6) crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

A **Majeure Nutrition** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = A, S6 = A')

B **Mineure Nutrition** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = B, S6 = B')

C **Transverse** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = C, S6 = C')

Semestre 5		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{de} chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A Maj Nutr	UE 1 : Méthodologie moléculaire Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé Pr I. Creveaux - L Blanchon	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 3N : Nutrition et métabolisme Pr. S Walrand - C. Guillet	6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
	UE 4N : Alimentation et diététique Pr S Walrand – MC. Farges	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 5N : Approches expérimentales, cliniques et épidémiologiques en Nutrition C Guillet - A Pinel	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B Min Nutr	UE 6 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC		2/1	O/E	30 min/15 min	1	O	0h20	1	O	0h20
	UE opt 7A : Documentation, information et communication scientifiques D. Cia – E. Wersinger	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE opt 7B: Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels L. Delort - C. Felgines	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
C Trans	UE 8 : Instrumentation et expérimentation B. Sion - S. Blanquet-Diot	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 9 : Analyse et modélisation C. Alba-Delgado	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Semestre 6

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{de} chance			
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
A' Maj Nutr	UE 10 : Microbiologie médicale	EC1 Bactériologie - Virologie Pr C. Forestier	6	4	EvC/EvT	50/50	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
		EC2 Mycologie/Parasitologie Prs F. Caldefie-Chézet - V. Livrelli		2											
	UE 11N : Principes de Nutrition Humaine 1 MC. Farges – J Talvas		6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
	UE 12N : Principes de Nutrition Humaine 2 Pr S Walrand – MC. Farges		3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 Ou 0h15
UE 13N : Bromatologie Pr B. Maunit – M Quintana		3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15	
B' Min Nutr	UE 14N	EC1 Projet tuteuré C. Guillet – A. Pinel	6	4	EvC/EvT	50/50	1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
		EC2 Stage MC. Farges		2	EvC/EvT	50/50	1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			
	UE 15 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso		3		EvC		2	O/E	5 min/1h	1	E	1h	1	E	1h
C' Trans	UE 16 : Libre J. Talvas		3		Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Licence Sciences pour la Santé, parcours pharmacologie – NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30(S5) + 24 (S6) crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

A **Majeure Pharmacologie** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = A, S6 = A')

B **Mineure pharmacologie**: Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = B, S6 = B')

C **Transverse** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = C, S6 = C')

Semestre 5		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A Maj Pharm	UE 1 : Méthodologie moléculaire Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 3P : Pharmacologie de la communication inter- et intracellulaire F. Marchand	6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 4P : Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et médicaments J.L. Bonnet	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	1h ou 0h10
	UE 5P : Chronobiologie et chronopharmacologie animales B. Sion – M. Begou	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B Min Pharm	UE 6 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC		2/1	O/E	30 min /15 min	1	O	0h20	1	O	0h20
	UE opt 7A : Documentation, information et communication scientifiques Pr C. Courteix	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE opt 7B : Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels L. Delort – C. Felgines	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
C Trans	UE 8 : Instrumentation et expérimentation B. Sion – S. Blanquet-Diot	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 9 : Analyse et modélisation C. Alba-Delgado	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Semestre 6 :

			Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj Pharm	UE 10 : Microbiologie médicale	EC1 Bactériologie - Virologie Pr C. Forestier	6	4	EvC/EvT	50/50	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
		EC2 Mycologie/Parasitologie Prs F. Caldefie-Chezet - V. Livrelli		2											
	UE 11P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 1 C. Coudert		6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 12P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 2 F. Marchand		6		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B' Min Pharm	UE 13 :	EC1 Projet Tuteuré Prs C. Courteix - L. Terrail	6	4	EvC/EvT	50/50	1	P/S	0h40	1	P/S	0h20			
		EC2 Stage ou Projet Personnel Pr C. Courteix - C. Coudert		2	EvC/EvT	50/50	1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			
	UE 14 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso		3		EvC		2	O/E	5 min /1h	1	E	1h	1	E	1h
C' Trans	UE 15 : UE libre M. Begou		3		Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; P : Poster ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020-2021**

**Etudes pharmaceutiques
1^{er} cycle**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : 22 septembre 2020
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 29 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- L'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- L'arrêté du 8 avril 2013 modifié, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, PASS, LAS, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

PREMIER CYCLE

DFGSP

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)** sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis)

Les deux premiers semestres de la formation correspondent soit à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (**PACES**), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009, soit au Parcours Accès Santé Spécifique (**PASS**), soit à la 1^{ère} année d'une des Licences avec option "Accès Santé" (**LAS**), organisé(e)s par le décret et l'arrêté du 4 novembre 2019

I - 1^{ÈRE} ANNEE : PACES, PASS OU LAS

Se référer aux Contrôles des Connaissances et des Compétences de la PACES, du PASS et des LAS. Le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études pharmaceutiques après une PACES a été fixé, pour la dernière année universitaire, par le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

En ce qui concerne le PASS et les LAS, conformément à l'article L 631-1 du Code de l'Education, " *Les capacités d'accueil des formations en deuxième et troisième années de premier cycle sont déterminées annuellement par les universités* ».

II - 2^{ÈME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{èmes} et 4^{èmes} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP 2).

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun (tableau I)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et **2**

UE librement choisies. Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR (**tableau IVa**). Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres » (tableau IVb)**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP 2 au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(Devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011 modifié. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques. Sur autorisation du Doyen, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

8) Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée.

Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

9) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP 2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

TABLEAU I

DFGSP 2 : organisation générale par semestre

2020-2021

UE OBLIGATOIRES	S3						S4					
	Répartition horaire						Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS
UE 1 : Apprentissage des techniques et gestes de base	20	2	-	18		2	-	-	-	-	-	-
UE 2 : Soins d'urgence et stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
UE 3 : Anglais	-	-	-	-	-	-	20	-	20	-	-	2
UE 4 : Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	33	25	8	-	-	4	-	-	-	-	-	-
UE 5-1 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	30	10	8	12	-	3,5	-	-	-	-	-	-
UE 5-2 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	-	-	-	-	-	-	26	17	-	9	-	3
UE 6-1 : Sciences biologiques I	65	33	7	17	^{8h} Eq CM	8	-	-	-	-	-	-
UE 6-2 : Sciences biologiques II	-	-	-	-	-	-	74	53	5	16	-	8
UE 7-1 : Sciences analytiques I	37	23	8	6	-	4,5	-	-	-	-	-	-
UE 7-2 : Sciences analytiques II	-	-	-	-	-	-	33	10	7	16	-	4
UE 8 : Qualité et produits de santé	18	10	8	-	-	2	-	-	-	-	-	-
UE 9 : Sciences pharmacologiques	-	-	-	-	-	-	40	33	7	-	-	5
UE 10 : Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	44	12	17	6	^{9h} Eq CM	6	-	-	-	-	-	-
2 UE LIBREMENT CHOISIES et/ou UE LIBRES à valider de 3 CREDITS chacune (cf tableaux IVa et IVb)	40										6	

TABLEAU II

DFGSP 2 : semestre S3

2020-2021

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si Covid	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Qes. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	-	-	-	x	1	-	V. GAUMET
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	EC 9	2	1	33	14	2	-	-	X			45 min	1	-	-	Epreuve unique 1h	F. CALDEFIE-CHEZET
	EC 10	2	1		11	6	-	-	écrit 70% CC 30%			45 min	1	-	-		J-L. BONNET
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	3,5	1,5	30	10	8	12	-	écrit 75% CC 25 %			1 h	1	x et/ou terminal	0,5	Epreuve 1h	P. COUDERT J-M. CHEZAL	
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2	1	20	1	7	4	Eq 8h CM	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	Epreuve unique 2h	C. COURTEIX
	EC 2	3,5	2	27	14	-	13	-	-	x	-	1 h	1,5	x	0,5		C. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	18	18	-	-	-	-	x	-	1 h	1	-	-		P. ROUZAIRE
UE 7-1 Sciences analytiques I	4,5	2	37	23	8	6	-	x	-	-	1 h 30	1,5	x	0,5	Epreuve 1h	B. MAUNIT P. AUZELOUX	
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	-	écrit 70% CC 30%			1 h	1	-	-	Epreuve 1h	E. BEYSSAC	
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	6	3	44	12	17	6	Eq9h CM	x	x	x	1 h 30	2,5	x	0,5	Epreuve 1h	B. VENNAT	
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

EC 1 : Physiologie

EC 2 : Infectiologie

EC 3 : Immunologie

EC 9 : Biodiversité végétale et fongique

EC 10 : Biodiversité animale

CC : contrôle continu

Période d'examen : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU III

DFGSP 2 : semestre S4

2020-2021

U.E	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Evaluation si Covid	Responsables		
								Enseignement théorique					Enseignement pratique						
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Questions rédact. & ou exercices	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff					
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU(*) Stage officinal	1 CREDIT 1 CREDIT					validation par le Doyen					-	-		B. VENNAT		
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	1,5	-	-	Epreuve 45 mn	F. JACQUIER			
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	26	17	-	9	-	-	x	x	1 h	1	X et/ou terminal	0,5	Epreuve 1h	C. DECOMBAT C. PEYRODE			
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	36	27	4	5	-	x	x	-	2 h	1,75	-	0,25	Epreuve unique 3h30	P. GUEIRARD		
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	-	sur CM/TP		1 h	1	-	-		A-F. SAPIN		
	EC 6	2	1	18	12	1	5	-	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25		N. GONCALVES		
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	10	7	16	-	x	x	-	1 h 30	1	x	1	Epreuve 1h	M-J. GALMIER E. MOREAU			
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	3	1,5	24	20	4	-	-	x	x	-	1 h	1,5	-	-	Epreuve unique 1h30	M.BEGOU		
	EC 8	2	1	16	13	3	-	-	x	x	-	1 h	1	-	-		L. TERRAIL		
TOTAL	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
(*) AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.																			
2 UE « librement choisies »	3 + 3	1,5 + 1,5	20 + 20	-	-	-	-	-	cf tableaux IVa										

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

EC 6 : Biochimie

EC 7 : Pharmacologie générale et des transmissions

EC 8 : Devenir du médicament dans l'organisme

Période d'examen : mai - juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU IVa

UE « librement choisies » - DFGSP 2 : semestre S4

2020-2021

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Evaluation si Covid	Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							Qes. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff		
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	écrit 2/3 (*) oral 1/3		-	1 h	1,5	-	-	Epreuve 1h	F. CALDEFIE-CHEZET J-L. BONNET
UE Clonage et expression d'un gène codant une protéine d'intérêt thérapeutique	3	1,5	20	-	1	19	-	-	-	-	-	x	1,5	-	C. FORESTIER D. BALESTRINO E. DEBITON
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	1	x	0,5	Epreuve 1h	C. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	1,25	x	0,25	Epreuve 1h	V. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	1	x	0,5	Epreuve 1h	D. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	-	CC				-	-	-	-	M-A. CIVIALE-COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	1	x	0,5	Epreuve 1h	I. RANÇON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	x	1,5	-	F. CALDEFIE-CHEZET L. DELORT

(*) avec C/C (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

**TABLEAU IVb
2020-2021**

UE « libres » - DFGSP 2 - S4

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel			Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40			O. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40 **	CM 5	TD 32	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie O. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5				

- (*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>
SUC (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>
SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/siuaps>
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen de l'UFR de Pharmacie.
Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen.

** : + 3 heures de travail personnel rédactionnel

III - 3^{ÈME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP 3)

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun (tableaux V)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre). Ces 2 UE doivent être choisies dans le **tableau VIII**.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (du tableau IX) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

Formation Recherche :

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue $\geq 10/20$),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette

soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit fin septembre début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire (tableaux VI, VII, VIII).

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP 3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP 3 qui projettent de choisir, en DFASP 1-S1 de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie », devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.

Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP 3 en cours.

11) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire.

TABLEAU V
2020-2021

DFGSP 3 : organisation générale de l'année par semestre

UE OBLIGATOIRES	S5						S6					
	Répartition horaire						Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	114	70	18	21	5h Eq CM	13,5	-	-	-	-	-	-
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	-	-	-	-	-	46	37	-	9	-	5,5
UE 2-1 : Substances actives I	63	44	12	-	4,5h Eq CM	7,5	-	-	-	-	-	-
UE 2-2 : Substances actives II	-	-	-	-	-	-	68	56	-	12	-	8
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	-	-	-	-	-	58	58	-	-	0.20	7
UE 4 : Biopharmacie	24	16	8	-	-	3	-	-	-	-	-	-
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	-	-	-	-	-	-	17	1	8	-	8h Eq CM	2
UE 6-1 : Anglais I	14	-	14	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-
UE 6-2 : Anglais II	-	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	1,5
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	12,5	0,5	3	9	-	1,5	-	-	-	-	-	-
2 UE DE PREORIENTATION												
	20	-	-	-	-	3	20	-	-	-	-	3
Stage « formation d'application en officine »												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
TOTAL	245,5	-	-	-	-	30	225	-	-	-	-	30

TABLEAU VI
2020-2021

DFGSP 3 : semestre S5

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si Covid	Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique					
								Ques. rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 1-1 : Sémiologie clinique biologique I 14 CREDITS	EC 1	5	2,5	46	16	15	9	Eq6h CM	x / discussion de cas	x	x	1h30	2	x	0,50	Epreuve unique 3h	A. ROSSARY
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3			x	x	45 min	1,25	-	-		A-F. SAPIN
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9		-	x	-	45 min	1	x	0,25		P. ROUZAIRE
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-		-	x	-	1h30	2	-	-		C. FORESTIER
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	34	32	2	-		-	-	-	oral	2	-	-	Oral	C. DECOMBAT
	EC 7	2	1	17**	2	8	-	Eq7 CM	-	x	-	1h	1	-	-	Epreuve unique 1h30	A. COLLIN
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-		-	x	-	1h	1	-	-		E. DEBITON
UE 4 : Biopharmacie	3	1,5	24	16	8	-		écrit 85% C/C 15%	-	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	E. BEYSSAC	
UE 6-1 : Anglais I	1,5	1	14	-	14	-		écrit coeff 3/5 oral coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	Epreuve 1h + Oral	F. JACQUIER	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1,5	1	12,5	0,5	3	9		devoir écrit à rendre coeff. 1/4 C/C oral (*)	coeff. 3/4			-	1	-	-	Devoir + Oral	D. CIA
UE de pré orientation (tableau VIII)	3	1,5	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

(**) Dont 2,5 heures de travail personnel estimé

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)

EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie

EC 3 : Bactériologie – Virologie

Période d'examens : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)

EC 7 : Toxicologie générale et Iatrogénèse

EC 8 : Biothérapies

**TABLEAU VII
2020-2021**

DFGSP 3 : semestre S6

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si Covid	Responsables	
								Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff				
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20	5	4 9	-	-	x	-	1h30	1,5	x	0,5	Epreuve unique 2h	V. LIVRELLI	
	EC 5	2	1	17	17	-	-	-	-	x	x	1h	1	-	-		M. RUIVARD	
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	34	34	-	-	-	-	-	-	oral	2	-	-	Epreuve unique 1h + oral	L. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22	-	12	-	x	x	-	1h30	1,5	X (*)	0,5		C. FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	x	x	1h	1,5	-	-	Epreuve unique 2h	C. MALLET	
	EC 11	2	1	17	17	-	-	-	x	-	x	1h	1	-	-		A. ROSSARY	
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	-	x	45 min	1	-	-		P. ROUZAIRE	
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	1	8	-	-	Eq8h CM	CC			-	1	-	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	-	écrit oral	coeff 3/5 coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	Epreuve 1h	F. JACQUIER
UE de pré orientation (tab. V-e)	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	-	-	S. BEDHOMME
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

TABLEAU VIII
2020-2021

UE librement choisies de pré orientation professionnelle - DFGSP 3

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #						Orientation professionnelle	Evaluation si Covid	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC			
SEMESTRE 5																
Formes pharmaceutiques à l'officine	3	1,5	19	-	-	15	Eq4h CM	-	-	-	-	-	x	Officine	-	E. LAFARGE
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	Epreuve 1h	E. LAINE
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	-	Devoir à rendre + Oral			-	1,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Devoir + Oral	V. SAUTOU
SEMESTRE 6																
L'outil informatique à l'officine	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	x	Officine		E. LAFARGE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	20	15	5	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	Epreuve 1h	G. GARRAIT
Le métier de biologiste médical	3	1,5	14	10	4	-	-	Oral			1h	1,5	x	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Oral	P. ROUZAIRE

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU IX
2020-2021**

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie.	L. Gerbaud	Recueillir des données. Réaliser une analyse descriptive. Maîtriser les enquêtes épidémiologiques (indicateurs, mesures d'association, biais, facteurs de confusion). Tests d'analyse univariée paramétriques (Khi2, t, ANOVA, corrélation/linéarité) et non paramétriques.	S1, (60h)	10	fiche d'inscription / lettre de motivation
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription
Neuro-psychofarmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription

Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	G Pickering	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvart-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2020-2021

Etudes pharmaceutiques

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle court

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : 22 septembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 29 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 modifié, relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, PASS, LAS, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2.

La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2.

- le service sanitaire sera effectué par tous les étudiants de DFASP2 orientation Officine (formation en septembre)

- il sera réalisé par les étudiants de DFASP2 orientation Industrie-Recherche n'effectuant pas de stage pendant la période de formation début septembre (formation en septembre)

- il pourra être effectué par des étudiants volontaires de DFASP2 orientation Biologie-Pharmacie hospitalière-Recherche (formation en septembre)

Formation Recherche

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,

- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau X, (note obtenue $\geq 10/20$),

- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau X.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit fin septembre début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui

sont fixées par l'Université l'accèsion à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

DEUXIEME CYCLE

DFASP

Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP 1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP 2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle**.

Dans le cadre du Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*) l'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP 3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle**, une UE de Master 1 du domaine STS enseignée au premier semestre.

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les **2 UE obligatoires du tronc commun**, les **UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche ».

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux.

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S1+S2), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP 1 à DFASP 2 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet (ces) EC devra (devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle est obligatoire et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFGSP 3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche **de 8 semaines**, en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

8) Le certificat de synthèse pharmaceutique

La validation des 2 UE du tronc commun (UE 3 Santé Publique, UE 4 EC1 Qualité ; EC2 Dossiers thérapeutiques et EC3 Communication et éducation à la santé) et de l'UE spécifique à chaque filière (UE Off 4 : Éducation thérapeutique du patient et communication patient ; UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique, ETP-Communication institutionnelle ; UE Int 2 : Éducation thérapeutique du patient et communication patient) :

- est réalisée à partir d'épreuves faisant appel, entre autres, à des résolutions de problèmes ou à des études de cas inspirés du milieu professionnel,
- permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'étudiant à cette étape de la formation pharmaceutique par un jury pluridisciplinaire.

Cette validation conduit à l'obtention du certificat de synthèse qui est obligatoire pour s'inscrire en 3^{ème} cycle.

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à chacune des 3 UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas obtenue une session de rattrapage est organisée.

9) AFGSU

Les étudiants se destinant aux professions de la santé sont tenus de suivre un enseignement théorique et pratique afin d'obtenir l'AFGSU (Attestation de Formation aux Soins et Gestes d'Urgence). Cette formation se déroule en DFASP1.

La présence aux enseignements est impérative pour valider l'AFGSU.

10) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

11) UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur pour l'orientation « industrie »

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

-Parcours chimie

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année d'école d'ingénieur. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours biotechnologies

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en génie biologique. Elle est organisée par Polytech Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année, avec obligation d'avoir suivi en DFGSP3 la remise à niveau en mathématiques et physique dispensée au sein de Polytech Clermont (fin août). Sa validation conduira à une potentielle intégration en 4^{ème} année du cycle Polytech et conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours e-santé

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduira à une potentielle intégration en 2ème année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

12) Parcours type de pré-intégration en école de commerce

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE au sein du groupe ESC Clermont. Leur validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Écoles du groupe ESC Clermont.

13) Parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE permettant de monter le projet qu'ils souhaitent déposer à PEPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6ème année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fera par contrôle continu (rapport + oral) et ne pourra être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

14) DFASP 1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à deux étudiants maximum de DFASP 1 de suivre et de valider leur 4^{ème} année à la « School of Pharmacy » (Oklahoma University, USA). La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse.

15) UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

TABLEAU I
2020-2021

DFASP 1 : organisation générale de l'année par semestre

		Répartition horaire					CREDITS
		Heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	
S1							
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques		172	143	16	13	-	22
	EC 1 : Stratégies anti infectieuses	42	36	3	3	-	5,5
	EC 2 : Cardiovasculaire	38	36	2	-	-	5,5
	EC 3 : Toxicologie spécialisée	29	-	10	10	Eq 5h CM	3,5
	EC 4 : Principes de nutrition	17	14	3	-	-	2
	EC 5 : Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	17	4	3,5	-	Eq 4h CM	2
	EC 6 : Oncologie	17	10	3,5	-	Eq 2,5h CM	2
	EC 7 : Biothérapies	12	10	2	-	-	1,5
UE 2 : Anglais		16	-	16	-	-	2
1 UE librement choisie de pré orientation (*)		20	-	-	-	-	3
Stage « formation d'application en officine »		-	-	-	-	-	3
TOTAL CREDITS S1							30
S2							
ENSEIGNEMENT COMMUN de 13 CREDITS							
UE 3 : Santé publique		25	1	14	-	Eq 10h CM	3
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique		71	5	66	-	-	10
	EC1 : Qualité	2	1	1	-	-	1
	EC2 : Dossiers thérapeutiques	60	-	60	-	-	7
	EC3 : Communication et éducation à la santé	9	-	9	-	-	2
ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE de 17 CREDITS (**)							
UE obligatoires	Officine 4 UE	104,5	71	34	7,5	Eq 2h CM	14
	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche 2 UE	127	57	70	-	-	17
	Industrie-Recherche 5 UE	121	48	61	12	-	14
UE librement choisies	Officine	20	-	-	-	-	3
	Industrie-Recherche	20	-	-	-	-	3
TOTAL CREDITS S2							30
TOTAL ANNEE							60

(*) Voir tableau II

(**) Voir tableau III

TABLEAU II
2020-2021

DFASP 1 - S1

Les UE librement choisies de pré orientation professionnelle

DFASP 1 – S1	CREDITS
Officine	
La journée d'un officinal (A. Boyer)	3
UE d'engagement associatif (***) (E. Beyssac)	3
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats (C. Archimbaud)	3
UE d'engagement associatif (***) (E. Beyssac)	3
Industrie-Recherche	
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale (C. Felgines)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (*) (E. Debiton)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé (**) (M. Vivier) module 1	3
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce A (M. Vivier)	3
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B (M. Vivier)	3
UE parcours projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (P-C. Romond)	3
UE d'engagement associatif en lien avec l'industrie pharmaceutique (***) (E. Beyssac)	3

(*) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFGSP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand ([voir page 7](#))

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire) dispensée au sein de l'institut informatique d'Auvergne – ISIMA en septembre.

(***) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

DFASP 1 - S2

Les UE spécifiques à l'orientation professionnelle

	DFASP 1 - S2	ECTS
Officine	Les 3 UE obligatoires	
	UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé : analyse de la prescription (L. Terrail)	6
	UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine Partie 1 (C. Felgines)	3
	UE Off 3 : Automédication et conseil officinal (S. Bedhomme)	3
	UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient (S. Bedhomme)	2
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 S4) parmi :	3
	<ul style="list-style-type: none"> - UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine (M-P. Sauvart-Rochat) - UE Off.LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine (F. Caldefie-Chezet) - UE Off.LC 3 : Nutrition et pathologies (S. Walrand) - UE Off.LC 4 : Médicaments et populations à risque (C. Coudert) 	
Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche	1 UE obligatoire : UE Int : Les 5 sections du programme de l'internat (P. Rouzaire)	15
Industrie-Recherche	Les 4 UE obligatoires	
	UE Ind 1 : Base de recherche et de développement des médicaments (M-J. Galmier)	3
	UE Ind 2 : Bases réglementaires. (M. Vivier)	4
	UE Ind 3 : Anglais (L-L Ribaud)	3
	UE Ind 4 : Référentiel. Base de dossier AMM et ouvrages de référence (M-J. Galmier)	2
	UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique (J-M.Cardot)	2
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 – S3) parmi :	3
	<ul style="list-style-type: none"> - UE Ind.LC 1 : Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects réglementaires (E. Debiton) - UE Ind.LC 2 : Développement galénique d'un médicament (E. Beyssac) - UE Ind.LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels (V. Weber) - UE Ind.LC 4 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours chimie (Mme Vivier) - UE Ind.LC 6 B : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2 (M. Vivier) - UE Ind.LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (P-C. Romond) 	

TABLEAU IV

2020-2021

DFASP 1 - S1

SOCLE COMMUN

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques	22	11	172	143	16	13	-	-	-	-	-	-	-	0,75		-	
EC 1 : Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	-	x	x	2h	2.25	x	0,25	Epreuves : EC1 et EC2 =2h30 EC3 et EC5 = 1h30 EC4, EC6 et EC7 = 2h	C. FORESTIER	
EC 2 : Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	-	x	x	1,5h	2.5	-	-		C. COUDERT	
EC 3 : Toxicologie spécialisée	3,5	2	29*		10	10	Eq 5h CM	x	-	-	1h	1.5	x	0,5		D. BALAYSSAC	
EC 4 : Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	-	x	-	x	1h	1	-	-		S. WALRAND	
EC 5 : Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	2	1	17	15,5	1,5	-	-	x	x	-	1h	1	-	-		D. BALAYSSAC	
EC 6 : Oncologie	2	1	17	17	-	-	-	x	x	-	1h	1	-	-		D. BALAYSSAC	
EC 7 : Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	-	x	x	-	1h	1	-	-		E. DEBITON	
UE 2 : Anglais	2	1	16	-	16	-	-	Compréhension orale et expression orale	-	-	-	-	-	-	Oral	L-L. RIBAUD	
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	Oral	S. BEDHOMME	
1 UE de pré orientation (voir tableau V)	3	1,5	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(*) Dont 4 heures de travail personnel estimé

Période d'examens : janvier

CC : Contrôle continu

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU V

UE librement choisies de pré orientation professionnelle

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Evaluation si COVID	Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
Officine																
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	A. BOYER
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche																
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	C. ARCHIMBAUD
Industrie-Recherche																
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	-	CC (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	1,5	-	-	Epreuve 1h30	C. FELGINES
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand									1,5	-	-		E. DEBITON
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 1 (***)	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-		M. VIVIER
UE projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-		P-C. ROMOND
UE parcours de pré-intégration en école de commerce A	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-		M. VIVIER
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-		M. VIVIER
Officine / Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche / Industrie-Recherche																
UE d'engagement associatif ****	3	1,5	-									1,5	-	-		E. BEYSSAC

(*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFASP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page-7)

(***) UE ouverte à partir de 2018/2019 avec obligation d'avoir suivi, en septembre de DFASP1, la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA (page 7).

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

(****) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

DFASP 1 - S2

Les UE COMMUNES obligatoires (13 CREDITS)

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 3 : Santé publique	3	1,5	25	1	14	-	Eq 10hCM	CC			-	1,5	-	-	-	C. SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)	10	5,5	71	1	70	-	-	-	-	-	-	5,5	-	-	-	B. VENNAT
EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)	-	rapport + oral	-	-	-	0,5	-	-	Rapport + CC + oral	E. BEYSSAC
EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-	-	CC (1/4) oral (3/4)	-	-	-	4	-	-		L. BERNARD
EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	-	9 (**)	-	-	oral	-	-	-	1	-	-		C. SAVANOVITCH

(*) travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

(**) travail personnel estimé à 8 heures

Période d'examens : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU VII
2020-2021

DFASP 1 - S2
OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
Les 3 UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)																	
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	3	51	28	23	-	-	x	-	-	2h	3	-	-	Epreuve 1h30	L. TERRAIL	
UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine- Partie 1	3	1,5	25	25	-	-	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h30	C. FELGINES	
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal	3	1,5	18,5	9	-	7,5	Eq 2hCM	CC								-	S. BEDHOMME
UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient	2	1	20	9 ***	11	-	-	rapport + oral			-	1	-	-	Rapport + oral	S. BEDHOMME	
1 UE librement choisie (3 CREDITS)																	
UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	-	X 1/2 CC 1/2	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	M-P. SAUVANT-ROCHAT	
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	-	X dont 10% de CC			45min	0,5	X	1	Epreuve 45 min	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off. LC 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	S. WALRAND	
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	-	-	-	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	C. COUDERT	

P.I. : Pédagogie inversée

(*) travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

(**) UE communes avec DFASP 2 - S4

(***) CM : 5h tronc commun + 4 h « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche », TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai – juin

TABLEAU VIII
2020-2021

DFASP 1 - S2
INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff			
Les 4 UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)																	
UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments»	5	2,5	41	8	21	12	-	X	X	-	1	1,5	X	1	Epreuve 1h	M-J. GALMIER	
Substances actives (16h)	-	-	-	-	(4)	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Pharmacologie (10h)	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Chimie analytique (15h)	-	-	-	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
UE Ind 2 : Professionnalisation - Découverte de l'entreprise-RH - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)	2	1	18	6	3 (a)	-	-	-	CC 25% QROC 75%	-	45 min	1	-	-	Epreuve 45 min	M. VIVIER	
UE Ind 3 : « Anglais »	3	1,5	25	-	25	-	-	CC – QCM "TOEIC blanc" (oral+écrit)			-	2	-	-	-	D. LATOUR	
UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	1	17	15	2	-	-	-	x	-	1h	1	-	-	Epreuve 1h	M-J. GALMIER	
UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	1	20	10	10	-	-	CC				-	-	-	-	-	E. LAINE
ETP-Communication institutionnelle																	

(a) 3 heures équivalent TD ont lieu sur site industriel

1 UE librement choisie (3 CREDITS)															
UE Ind. LC 1 ** Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects réglementaires **	3	1,5	18	10	8	-	QROC 1/2 CC 1/2			1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	E. DEBITON
UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament **	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (b)	-	-	-	1	x	0,5	CR + oral	E. BEYSSAC
UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels **	3	1,5	18	9	9	-	oral	-	-	-	1,5	-	-	Oral	V. WEBER
UE Ind. LC 4 : UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Chimie**	3	1,5	Sigma Clermont							1,5	-	-		M. VIVIER	
UE Ind. LC 6 B : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA							1,5	-	-		M. VIVIER	
UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-							1,5	-	-		P-C. ROMOND	

(b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

Période d'examen : mai-juin

** UE communes avec DFASP 2 – S3

Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU IX
2020-2021**

**DFASP 1 - S2
PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE**

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Deux UE obligatoires (17 CREDITS)														
UE Int 1 : Préparation à l'internat	15	7,5	118	48	70	-	(*)				-	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	36	14	22	-	-	-	-	-	-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	12	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	26	20	6	-	-	-	-	-	-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	38	6	32	-	-	-	-	-	-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	L. TERRAIL
UE Int 2 : Education thérapeutique du patient et communication patient **	2	1	9	9 **	-	-	rapport + oral			-	-	-	-	S. BEDHOMME

(*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

- 1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**
- 2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**
- 3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) UE facultative en fonction du nombre d'étudiants

(**) CM : 5h tronc commun + 4 h « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche », TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

TABLEAU X
2020-2021

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie.	L. Gerbaud	Recueillir des données. Réaliser une analyse descriptive. Maîtriser les enquêtes épidémiologiques (indicateurs, mesures d'association, biais, facteurs de confusion). Tests d'analyse univariée paramétriques (Khi2, t, ANOVA, corrélation/linéarité) et non paramétriques.	S1, (60h)	10	fiche d'inscription / lettre de motivation
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription

Neuro-psychofarmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription
Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	G Pickering	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvant-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation

II - 5^{ÈME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4.

Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 ^{er} semestre S3				2 nd semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus décret du 24 juin 2014, après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche »

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5^{ème} Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie),
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le Maître de stage.

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

Le stage d'application est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Pour le stage hospitalier il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le Maître de stage,
- d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé

Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.

9) Stages annexes

a- Stages du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :

Les étudiants de DFASP 2, s'ils ne l'ont pas fait les années précédentes, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines *a minima* (280 heures), en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balaysac.

b- Stage complémentaire :

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balaysac.

10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE Int 2 : « Éducation thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2**.
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
 - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
 - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

**TABLEAU XI
2020-2021**

DFASP 2 - S3 - OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																	
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	2,5	2	21	7	14	-	Eq3h CM	+oral (0.5)	x	-	1h	2	-	-	Epreuve 1h	A. BOYER	
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques	2,5	2	19	3,5	2	11,5	Eq2h CM	CC				-	S. BEDHOMME				
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes	2,5	2	21	5	-	8*	Eq8h CM	Test Moodle			15 min	0,5	RAO présentiel	1,5	Epreuve 15 min	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	2	20	2	18**	-	-	rapport + oral	-	-	-	2	-	-	Rapport + oral	A. BOYER	
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause	2	1,5	17	17	-	-	-	+ CC (0.5)	x	-	1h	1	-	-	Epreuve 1h	A-F.SAPIN	
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																	
UE Off. LC 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	1,5	16	-	14	-	2	CC	-	-	-	1,5	-	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off. LC 6 : Probiotiques et allégations santé	3	1,5	13	6	3(a)	4(b)	-	-	x	-	30 min	1	x	0,5	Epreuve 30 min	S. MIQUEL	
Stage hospitalier (15 CREDITS)																	
Stage hospitalier	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A. BOYER	

*8h = 1 séance TP de 2h + 2 sorties terrain de 3h

** 9 h de TD + 2 heures de stage + 4 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

Pour les UE librement choisis, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU XII
2020-2021

DFASP 2 - S4 - OFFICINE

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD	5	2,5	25	5	9	6	Eq 5h CM	sur CM/TD/TP		-	2h	2,5	-	-	Epreuve 1h30	A. BOYER
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	1,5	12	12*	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	B. VENNAT
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	1	12	****	12	-	-	CC			-	1	-	-	-	C. SAVANOVITCH
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales	2	1	17	-	1	16	-	-	-	-	-	-	x	1	-	E. LAFARGE
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																
UE Off. LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine ***	3	1,5	20	10	10	-	-	X 1/2 CC 1/2		-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	M-P.SAUVANT-ROCHAT
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine ***	3	1,5	8**	4	2	2	-	X dont 10% de CC			45 min	0,5	x	1	Epreuve 45 min	F. CALDEFIE-CHEZET
UE Off. LC 3 : Nutrition et Pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	S. WALRAND
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risques ***	3	1,5	20	20	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	C. COUDERT
Stage hospitalier (12 CREDITS)															A. BOYER	
Service Sanitaire (3 CREDITS)															B. VENNAT	

* Travail personnel estimé à 6 heures sous forme d'exercices

** Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

*** UE communes avec DFASP 1 - S2

**** Travail personnel 5 heures

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

Période d'examens : mai – juin

TABLEAU XIII
2020-2021

DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE - de début octobre à mars

et

6^{ème} année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 CREDITS)																
UE 1 : Professionnalisation	12	6														M. VIVIER
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc. puis de janvier à mars	5	2,5	-	-	-	-	-	CC + CR + oral				2	-	-	CC + CR + oral	G. GARRAIT
EC 2 : Découverte de l'entreprise-RH	5	2,5	44	31	(a) 13	-	-	CC + CR + oral + QROC		1	1,5	-	-	M. VIVIER		
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	5	-	5 (b)	-	-	CC + CR + oral			1	-	-	M. VIVIER		
UE2 : Anglais	3	1,5	26	-	26	-	-	-				Oral 1 (25%) + oral 2 (25%) + écrit (50%) *		1,5	-	D. LATOUR
UE3 : De la substance active au lancement du produit	9	4,5														E. BEYSSAC
EC 1 : Substance active	1	0,5	16	-	4	12	-	-	-	-	-	-	CR + oral	2	CR + CR + oral	V. WEBER
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10	-	CC			-	0,5	CR	1,5		C. MALLET
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35	-	20	15	-	CR + oral	-	-	-	1	CR	1		G. GARRAIT
TOTAL	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

(a) 3h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

* Durée 1h15

2 UE librement choisie (2 x 3 CREDITS)	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
* UE Ind. LC 1 : Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects règlementaires	3	1,5	20	12	8 (c)	-		-	QROC 1/2 oral 1/2	-	1h	1,5	-	-	Epreuve 1h	E. DEBITON
* UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4		CR + oral (d)	-	-	-	1	x	0,5	CR + oral	E. BEYSSAC
* UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	9	9	-		oral	-	-	-	1,5	-	-	Oral	V. WEBER
* UE Ind. LC 4: UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont									1,5	-	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 6 C : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 3	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 6 D : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 4	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-	-	P-C. ROMOND
UE Ind. LC A et B : UE de pré-intégration en Ecole de commerce	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 8 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-		C/C + oral	-	-	-	1,5	-	-	CC + oral	E. BEYSSAC
UE Ind. LC 9 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	**	-		CR + oral	-	-	-	1,5	-	-	CR + oral	V. SAUTOU

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

* UE en commun avec DFASP 1 - S2

** Temps de travail personnel (analyse critique d'articles scientifiques)

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU XIV
2020-2021

DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE

d'avril à mi-août

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Stage hospitalier temps plein	30						d'avril à mi-août rapport + soutenance							P. CHENNEL

**TABLEAU XV
2020-2021**

DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

de mi-septembre à fin mars

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du <u>15 septembre au 15 novembre</u> [concours 15 et 16 décembre]														
UE Int II : Préparation à l'Internat	22	31	144	-	144	-	(*)				10	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-					-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-					-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-					-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-					-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-					-	-	-	L. TERRAIL
Stage hospitalier de 3 mois à temps plein	8	de début janvier à fin mars avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun												L. BERNARD

(*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

- 1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**
- 2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**
- 3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2^{ème} session auront lieu avec l'UE internat du semestre 2 de DFASP1 session 1 (cf. page 18)

Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine » : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

TABLEAU XVI
2020-2021

DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

de début avril à fin juillet

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							oral	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)															
UE Préparation à la prise de fonction d'interne	5	2,5	20	12,5	7,5	-	-	-	-	-	-	2,5	-	-	P. ROUZAIRE
Partie 1 : Qualité	-	1,5	4	4	-	-	oral 1	-	-	-	1,5	-	-	P. ROUZAIRE	
Partie 2 : Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier			4	4	-	-		-	-	V. SAUTOU					
Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique			4	4	-	-		-	-	D. BALAYSSAC					
Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)	-	1	5	0,5	4,5	-	oral 2	-	-	-	1	-	-	C.FORESTIER	
Partie 5 : Communication scientifique en anglais			3	-	3	-		-	-	C. FORESTIER					
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :															
UE Biologie	3	1,5	20	-	20	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD	
UE Pharmacie	3	1,5	22	15	6	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	L. BERNARD	
UE Innovation Pharmaceutique et Recherche	3	1,5	8	4	4	-	Devoir à rendre + Oral				1,5	-	-	V. SAUTOU	
Stage hospitalier	22	Cours les AM de fin mars à fin juin en Pharmacie ou Laboratoire											L. BERNARD		

* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

Modalités de reconversion pour les étudiants non reçus au concours de l'internat :

- **Reconversion vers « Officine »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année Officine

- **Reconversion vers « Industrie-Recherche »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année « Industrie-Recherche » avec obligation de suivre et valider les enseignements de DFASP 2 « Industrie-Recherche » et d'effectuer les stages requis en industrie (en décalé)

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

(Arrêté du 2 septembre 2019).

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5^{ème} année (DFASP 2).

Les étudiants n'ayant pas été reçus au concours de l'Internat à l'issue de leur 5^{ème} année d'étude (DFASP 2) et continuant en orientation « Officine » sont inscrits **à l'année préparatoire à l'entrée en 6^{ème} année « Officine »**.

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNÉE « OFFICINE »

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Se reporter au tableau XVII.

2) Validation de la 6^{ème} année

Pour les étudiants issus de la 5^{ème} année orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en reconversion « Officine », le suivi de la **6^{ème} année reconversion « Officine »** est obligatoire.

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 8/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1^{er} janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du Maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :

1) 4 mises en situation pratique

2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

• Dispositions particulières

- les candidats ayant obtenu aux épreuves théoriques de la première session une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 **avec une seule note éliminatoire dans une discipline**, repasseront à la deuxième session cette seule discipline.
- les candidats ayant obtenu **plus d'une note éliminatoire** repasseront, à la deuxième session, toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.
- en cas d'échec, une 2^{ème} session est organisée au moins 15 jours après la délibération de la 1^{ère} session.

II – ORGANISATION DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE À L'ENTRÉE EN 6ÈME ANNÉE « OFFICINE », SUITE À UNE 5ÈME ANNÉE ORIENTATION « PHARMACIE HOSPITALIÈRE-BIOLOGIE MÉDICALE-RECHERCHE »

1) Organisation des enseignements

Se reporter au **tableau (DFASP 1 - S2 - OFFICINE)** et au **tableau (DFASP 2 - S4 - OFFICINE)**

2) Organisation générale de l'année reconversion « Officine »

Cette année est destinée aux étudiants **ayant validé la cinquième année** DFASP2 orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et qui souhaitent se réorienter en « Officine », après une ou deux tentatives au concours de l'internat.

Les étudiants pouvant passer le concours de l'internat, le **premier semestre** de cette année (S1) est dégagé de cours. Ces étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en auditeur libre pour leur préparation.

Le **deuxième semestre** de cette année reconversion « Officine » (S2) permet aux étudiants d'acquérir les prérequis nécessaires à la 6^{ème} année « Officine ». Ce semestre s'articule autour des cours de DFASP 1 - S2 orientation « Officine » et de DFASP 2 - S4 orientation « Officine ».

L'assiduité aux cours magistraux est obligatoire (émargement à chaque cours). Les étudiants qui souhaitent suivre certains enseignements dirigés et/ou travaux pratiques doivent s'y inscrire en début de semestre s'engageant de ce fait à les suivre assidûment.

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

a- Stage de parcours recherche :

Les étudiants de l'année reconversion « Officine » ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines, en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie. La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsables pédagogiques : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

Les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

L'année de reconversion « Officine » est non validante.

TABLEAU XVII
2020-2021

6ème ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1^{er} semestre

UE (30 CREDITS)	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION				Validation enseignement										Evaluation si COVID	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique						
				Ecrit			Oral		CC	Types	Coeff								
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact				Q.C.M.	Q.R.O.C.	Durée	Coeff	Coeff			
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	10	-	-	-	x	-	-	1h	2	-	-	-	-	Epreuve 1h	B. VENNAT	
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	20	4	6	-	Eq 10h CM	CC			-	3	-	-	-	-	-	B.PERETON	
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	35,5	31	4,5	-	-	x	-	-	2h	4	-	-	-	-	Epreuve 1h30	B. VENNAT	
UE Off 4 Activités spécialisées à l'officine - partie 2	3	4	22	2	6	2**	Eq 12h CM	CC			-	3	-	-	-	-	-	-	E. LAFARGE
								EC2 Phytothérapie - Aromathérapie	4	4									
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	19	15	4	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	E. BALAYSSAC	
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-	-	x	-	-	1h	3	-	-	-	-	Epreuve 1h	P. COUDERT	
UE Off 7 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40	-	CC 0,5			-	-	0,5	-	-	5	CC + oral	S.BEDHOMME	
UE Off 8 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	3*	Eq9h CM	-	x	x	0,5h	0,50	-	X 0.50	RAO reconnaisances en présentiel	2,5	Epreuve 30 min + RAO	F. CALDEFIE- CHEZET	

Période d'examens : décembre

** Visite BOIRON

* Sortie terrain par groupe

III - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNÉE « INDUSTRIE-RECHERCHE » :

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

La 6^{ème} année comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein accompli de manière continue.

La formation est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et elle peut s'intégrer dans des parcours de masters, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, d'étudiant-entrepreneur...

L'enseignement, sous forme d'une UE obligatoire directement liée au projet professionnel de l'étudiant, est dispensé au sein d'un laboratoire de recherche publique ou universitaire sur une durée de 39 jours ouvrés consécutifs temps plein, soit en France, soit à l'étranger. Il doit privilégier le travail par résolution de problèmes et donne lieu à un mémoire.

Cette UE peut donner lieu à validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus : Master Recherche, Master Professionnel, Ecole d'Ingénieur, IPI (Institut Pharmacie Industriel) ou équivalent.

Le stage de pratique professionnelle d'une durée de 132 jours est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'Université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

2) Validation des enseignements

Elle est soumise :

- soit à la validation de l'UE obligatoire : rédaction d'un mémoire puis présentation orale devant un jury constitué des responsables de l'orientation « Industrie-Recherche » et du responsable de l'unité enseignement concernée.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note ou épreuve strictement inférieure à 8/20 seront admis.

En cas d'échec (non admission), l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non acquises à la 1^{ère} session (notes inférieures à 10/20)

- soit à la validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus sur les bases suivantes :

- le deuxième cycle est validé
- ce master ou cette formation s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant
- la formation est suffisante dans le domaine industriel
- la formation a été validée (relevé de notes à fournir et attestation de réussite)

3) Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein

Un stage professionnel d'une durée de 132 jours, soit 924h, équivalent temps plein doit être effectué durant l'année universitaire et est validé sur attestation du responsable du stage :

- au vu de l'attestation du Maître de stage
- et sur présentation d'un rapport consistant en un mémoire de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Le stage professionnel peut être validé dans le cadre d'un autre cursus : Master, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc., sur approbation du PV et du relevé de notes correspondant.

4) Stage complémentaire :

En fin de 6^{ème} année, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de 6^{ème} année ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balaysac.

5) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

6) Statut d'étudiant - entrepreneur

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). Le diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale. L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE), se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur.

TABLEAU-XVIII
2020-2021

6^{ème} ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »

UE	REPARTITION	Validation enseignement							Professeurs et enseignants responsables	
		Enseignement théorique					Enseignement pratique			
		Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC	CC			
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M	T.D	T.P								
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum		-	-	-	-	-	de juin à octobre	-	-	M. VIVIER G. GARRAIT
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	M. VIVIER G.GARRAIT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'"UQAC" (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de la l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

IV - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNÉE RECONVERSION « INDUSTRIE-RECHERCHE », SUITE À UNE 5^{ÈME} ANNÉE « PHARMACIE HOSPITALIÈRE-BIOLOGIE MÉDICALE-RECHERCHE » :

1) Modalités de contrôle des connaissances et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Orientation « Industrie-Recherche » (enseignement de DFASP 2) :

3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
2 UE librement choisie spécifiques à cette filière	6 crédits
Stages finaux	30 crédits

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Toute note strictement inférieure à **8/20** à la **partie théorique d'une UE ou d'un EC** est éliminatoire.

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

Le stage de 6 mois en Industrie peut débuter début avril et doit se terminer avant fin de l'année universitaire.

Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

TABLEAU XIX
2020-2021

6^{ème} année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »
suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

à partir d'avril

UE	CREDITS	REPARTITION			Validation enseignement					Responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
					Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC	
					Coeff	Coeff		Coeff		
C.M.	T.D.	T.P.								
Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	M. VIVIER G. GARRAIT